

Saint-Jacques (cimetière)

Type de site : cimetière

Précisions de localisation géographique :

Le "cimetière Saint-Jacques" constitue la partie la plus ancienne du cimetière situé près du centre-ville de Montaigu.

Cadastre Napoléonien (1814) : B 591

Cadastre Moderne (2010) : AK 197



Le "cimetière Saint-Jacques" dans ses dimensions de 2012 et dans celles qu'il avait en 1814 quand il entourait "l'église Saint-Jacques". (vue aérienne en 2009, environ 160 x 125 m, © GEOPORTAIL),

Quelques-unes de ses tombes en 2012 :

d'indigents, d'un esprit fort, de gitans (la célèbre famille Reinhard), ou de venus d'ailleurs... ainsi que les écrieaux annonçant la disparition prochaine de celles jugées trop anciennes ou de disparus sans intérêt particulier.

Histoire et archéologie

A priori, le "cimetière Saint-Jacques" est aussi ancien que l'église qui portait ce même nom et dont la première mention connue remonte à l'année 1182, dans une charte de fondations (donations) de "l'Aumônerie-hôpital" de Montaigu¹. Situé, comme c'était l'ordinaire, autour de son église, ce cimetière fut agrandi et devint, en 1790, le seul cimetière de Montaigu. Jusqu'à un autre agrandissement en 1854, lui donnant un accès par la "rue des Abreuvoirs", il était desservi par l'actuelle "impasse de l'église"². Après 1895, de nouveaux agrandissements lui firent atteindre ses dimensions de 2012. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'évolution des pratiques funérai-

res entraîna une minéralisation de plus en plus grande de son paysage, la zone des sépultures récentes finissant par s'apparenter à une sorte de "parking de morts". En 1984, afin de prévenir un éventuel manque de places, le "cimetière du Prieuré" fut créé en bordure de la commune sur le territoire de la Guyonnière.

Avant qu'en juin 1790, le maire Augustin de La Roche Saint-André eût décidé sur le motif de salubrité publique de n'avoir qu'un seul cimetière à Montaigu, les lieux de sépultures y avaient été multiples : cimetières "de Saint-Nicolas" et "de Saint-Jean", cimetière "de l'hôpital" (près de sa "chapelle Saint-Léonard"), cimetières de la "col-

légiale Saint-Maurice" (dans la crypte du Château, puis "rue de Tiffauges"), cimetières du "couvent Notre-Dame de Saint-Sauveur" (continuant celui de la "paroisse Notre-Dame" dans l'enclos du couvent, et dans le "jardin du Prieur" pour les non religieuses), et jusqu'en 1685 le "cimetière Saint-Michel" réservé aux protestants. Sans compter, plus tard, le tombeau de "la Caillauderie" et le nouveau "cimetière du Prieur". Cette prise de décision de transférer tous les cimetières de Montaigu en un seul, avait été accélérée car "en 1779 la dysenterie étant épidémique et causant une grande mortalité, et les fosses ayant été creusées moins profondes, on sentait en traversant le cimetière [Saint-Jean] une mauvaise odeur très manifeste", ainsi que le rapporte en 1786 le médecin Louis Richard de la Vergne, fils aîné (1763-1839), qui ajoute : "On s'occupe heureusement aujourd'hui d'une réforme à ce sujet, et on espère qu'on transportera le cimetière hors de la ville"³.

En 2010, devant l'état de dégradation que le temps et le laisser-aller avaient causés à certains monuments funéraires, et en raison de la perte par les services municipaux d'une partie importante des registres antérieurs à 2000, une multitude d'écriteaux a fleuri sur près de 80 % des tombes du cimetière, ce qui a entraîné une vive émotion dans la commune⁴.

Mentions

Lorsqu'en 1790 le "cimetière Saint-Jacques" devint le seul cimetière pour toutes les paroisses de Montaigu, comme il se devait on voulut marquer l'événement par une cérémonie de bénédiction. Elle eut lieu l'après-midi du caniculaire dimanche 20 juin 1790, et elle fut présidée par le curé de la "paroisse Saint-Jean", Pierre-Jean Potel. Celui-ci fit à ses paroissiens un sermon de circonstance sur la fragilité de l'exis-

Cette floraison précède une "rénovation" qui doit aboutir à supprimer : les tombes "trop anciennes", le désordre des allées et sépultures typique des cimetières médiévaux, les derniers cyprès traditionnels, les tombes vieilles par la patine du temps, en particulier pour la partie la plus ancienne du cimetière, ainsi que les carrés des indigents, les tombes des francs-maçons avec leurs symboles caractéristiques, celles de certaines familles de gitans ou celles du carré de l'Hôpital... Certaines tombes doivent cependant être, peut-être, conservées, plus particulièrement de notables de Montaigu comme celles de Trastour, Goupilleau de Villeneuve, Dugast-Matifeux⁵...

A une époque de sensibilisation par le Conseil général de la Vendée à la valeur patrimoniale des cimetières, "lieux de mémoire et de recueillement"⁶, l'attribution de cette opération aux services techniques municipaux a fait émettre la crainte à certains que le manque de compétence de ceux-ci, dans le domaine de la protection du patrimoine funéraire mette en danger celui du "cimetière Saint-Jacques". A l'été 2014, le résultat de la première phase des travaux leur avait donné raison : l'ensemble de tombes anciennes du carré des Goupilleau avait été détruit, à l'exception des tombes des deux qui furent les plus sanguinaires d'entre eux⁴.

tence humaine qui se révéla pour lui être prémonitoire : "Chrétiens, mes frères, nos jours s'évanouissent comme la fumée. La vie de l'homme sur cette terre est le passage d'une ombre. Peut-être moi qui vous parle, oui moi peut-être le premier, je vous précéderai dans cette nouvelle demeure !" ... Effectivement, il y fut ce jour-là victime d'une insolation qui, dit Gustave Mignen, entraîna son décès peu après².

Sources ou Références

- ¹ Mignen (Gustave), [Chartes de Fondations pour l'Aumônerie-Hôpital de Montaigu \(Bas-Poitou\)](#), 1904, p. 22.
- ² Mignen (Gustave), [Paroisses, églises et cures de Montaigu "Bas-Poitou"](#), 1900, p. 84 à 87.
- ³ Richard de la Vergne (Louis), [Topographie médicale de la ville de Montaigu en Poitou](#), 1786, manuscrit, p. 11 (A. D. V. : fonds Mignen, 36 J 60/2).
- ⁴ Relevés sur le terrain en 2012 et en 2014.
- ⁵ Entretien en 2012, avec Antoine Chéreau, maire de Montaigu.
- ⁶ Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE-85), [Aménager ses espaces publics, le cimetière lieu de mémoire et de recueillement](#), 2010, 24 p.